

# CACES R490 GRUE DE CHARGEMENT – Avec ou sans option télécommande R490

## Objectifs de la formation

- Être capable de réaliser les contrôles nécessaires avant et après chaque utilisation d'un engin de chantier
- Être capable d'utiliser un engin de chantier dans le respect des règles de sécurité
- Savoir rendre compte des anomalies et difficultés rencontrées
- Acquérir les connaissances théoriques et le savoir-faire pratique nécessaires à la conduite en sécurité des grues de chargement (avec ou sans option télécommande)

## Objectifs opérationnels

- Obtenir le certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (CACES) de la catégorie d'engin concernée

## Contexte réglementaire

Cette formation est rendue obligatoire par l'art. R4323-55 du code du travail. Ses modalités sont définies par l'art.1 de l'arrêté du 02/12/98 pris en application de cet article. Lors de cette formation, des apports théoriques relatifs à la réglementation et à la sécurité, ainsi qu'une mise en situation pratique sont dispensés.

## Public concerné

Toute personne travaillant dans les métiers du bâtiment et des travaux publics, amenée, dans le cadre de son activité, à utiliser un engin de chantier type grue de chargement

## Prérequis

Vérification par l'employeur de l'aptitude médicale du salarié

## Modalités d'organisation

**Formation en inter ou en intra selon demande**      **Durée: entre 2 à 5 jours selon**  
**Minimum 2 inscrits / Max 6 stagiaires par groupe**      **le niveau et les catégories**

## Qualité des intervenants

Formateurs et testeurs qualifiés et certifiés, expérimentés auprès d'un public d'adultes

## Méthodes pédagogiques

- Parcours individualisé selon le niveau de chaque apprenant
- Méthodes et approches actives, démonstratives, participatives, échanges et partages d'expériences
- Questions/Réponses

## Moyens techniques

- **Salle de formation équipée d'un ensemble multimédia**
  - **Un engin de chantier**
  - **Exposés étayés par diaporamas, vidéos, études de cas**
  - **Plateau technique privé/aire d'évolution**
- A fournir par participant :**
- **remise d'un support de formation**

## Moyens de suivi de l'action

- Feuille d'émargement signée par demi journée par l'apprenant et le formateur
- Suivi de la formation par le coordinateur ou le responsable pédagogique

## Moyens d'appréciation des résultats de l'action

- Evaluation de la progression du participants tout au long de la formation par le formateur
- Passage d'un examen théorique questionnaire à choix multiples (QCM)
- Examen pratique de manipulation d'un engin de chantier conforme à la R490 de sa catégorie

## Validation de l'action

- Délivrance (si résultats positifs) d'un certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (CACES) des grues de chargement, avec ou sans option télécommande

## Modalités d'inscription Contact

**Contactez votre conseiller au 09.50.38.48.46 ou 06.58.88.85.56**  
**Inscription réalisée suite à une analyse approfondie avec notre responsable pédagogique et une vérification des prérequis le cas échéant**

## Délai d'accès Accessibilité

Délais d'accès à la formation : 15 jours à 1 mois selon accord/délai de financement  
Durée estimée entre la demande du bénéficiaire et le début de la prestation  
Accessibilité : Si besoin contacter notre référent handicap : qualite@afforma.fr





## Contenu – Programme pédagogique

- Accueil, règlement intérieur et consignes de sécurité
- Présentation de l'organisme, du formateur(trice), de la formation, du/des participants : tour de table

### Le cadre légal d'application :

- **Comprendre la prévention : les responsabilités des employeurs, des salariés**

### La réglementation :

**Tout conducteur d'engin de chantier doit avoir suivi une formation spécifique à la conduite du type d'engin qu'il sera amené à utiliser. Cette formation est rendue obligatoire par l'art. R-4323-55 du code du travail. Ses modalités sont définies à l'art.1 de l'arrêté du 02/12/98 pris en application de cet article. Lors de cette formation, des apports théoriques relatifs à la réglementation et à la sécurité, ainsi qu'une mise en situation pratique sont dispensés.**

### Partie théorique :

- **Réglementation : les connaissances générales**
- **Technologies des grues de chargement**
- **Les notions élémentaires de physique - Stabilité**
- **Les risques liés à l'utilisation des grues de chargement**
- **Déplacement des grues de chargement sur site**
- **Les vérifications d'usage**
- **Exploitation des grues de chargement**
- **Accessoires de levage et règles d'élingage**

### Partie pratique :

- **La prise de poste et le contrôle des documents**
- **Signalisation d'une zone de travail : le balisage**
- **Conduite et manoeuvres :**
  - Adéquation
  - Mise en station
  - Elingage
  - Gestes de commandement
  - Prise et dépose des charges avec et sans stabilité
- **Prise en main de l'engin**
- **Vérifier le fonctionnement des organes de sécurité**
- **Conduite depuis le sol avec télécommande**
- **La maintenance de premier niveau**
- **La revue documentaire d'un engin**
- **Opérations de fin de poste**
  - Opérations d'entretien quotidien
  - Maintenance



## Modalités d'évaluation des acquis :

- **Evaluation de la progression du participant tout au long de la formation par le formateur**
- **Passage d'un examen théorique (QCM)**
- **Examen pratique de manipulation d'un engin de chantier conforme à la R490 de sa catégorie**
- **Enquête de satisfaction à chaud puis à froid**

—> *Indicateurs de résultats communiqués sur demande*